

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Vice-Primature

Ministère de l'Environnement et Développement Durable (VP/MEDD) Secrétariat Général à l'Environnement et Développement Durable

UNITE DE COORDINATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT POUR LA FORÊT (UC-PIF)

Projet Intégré REDD+ dans les bassins de Mbuji-Mayi/Kananga et de Kisangani (PIREDD/MBKIS)

TERMES DE REFERENCE : SERVICES D'UN CONSULTANT (ORGANISATIONS SANS BUT LUCRATIF) POUR L'ETAT DES LIEUX DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX (PFNL) ET LA FORMATION EN TECHNOLOGIES POST RÉCOLTE ET MARKETING DES PFNL

1. CONTEXTE GENERAL

Le Gouvernement de la RDC a reçu un don du Groupe de la BAD de 21,5 millions de dollars US dans le cadre du Programme d'Investissement pour la Forêt, l'un des instruments du Fonds d'Investissement Climat, en vue de réduire la déforestation par des investissements sectoriels et habitants dans les Bassins de Mbuji-Mayi/Kananga et de Kisangani. Il s'agit du Projet Intégré REDD+ dans les bassins de Mbuji-Mayi/Kananga et de Kisangani (PIREDD/MBKIS).

Sur ce, le Gouvernement de la RDC a mis en place une Cellule dénommée « Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt (UC-PIF) », supervisée par le Secrétariat Général à l'Environnement et Développement Durable (SG-EDD) de la Vice-Primature, Ministère de l'Environnement et Développement Durable (VP/MEDD), pour coordonner ce projet et en assurer la Maîtrise d'Ouvrage. Elle est représentée au niveau de chaque bassin par une Coordination Provinciale à Mbuji-Mayi, Kananga et Kisangani.

Suivant les dispositions d'exécution du PIREDD/MBKIS, trois Agences Locales d'Exécution (ALE) ont été recrutées sur base compétitive pour la mise en œuvre des activités sur terrain, dont une ALE dans chacun des bassins, à Mbuji-Mayi, Kananga et Kisangani. Il s'agit de :

- ALE pour le bassin de Mbuji-Mayi : FONDATION DANIEL MADIMBA (FDM) ;
- ALE pour le bassin de Kananga : GROUPEMENT CEILU/APROBES/KASAÏ-VERT ;
- ALE pour le bassin de Kisangani : GROUPEMENT OCEAN/OSAPY/ADIKIS.

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le PIREDD/MBKIS comporte trois composantes :

- Composante 1 : Appui à la gestion durable des forêts ;
- Composante 2 : Appui à l'agriculture durable et à la sécurisation foncière ;
- Composante 3 : Gestion de Projet.

Le but du projet est de contribuer à la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) issues de la déforestation et de la dégradation des forêts tout en contribuant à la réduction de la pauvreté des populations dans les Bassins de Mbuji-Mayi/Kananga et de Kisangani.



Les différents Territoires, axes et sites d'intervention du PIREDD/MBKIS dans les trois bassins sont les suivants :

a) Mbuji-Mayi

Province	Territoires	Axes	Sites d'intervention
Kasaï-Oriental Bassin de Mbuji-Mayi	Miabi	Mbuji-Mayi – Miabi	Miketa
	Lupata pata	Mbuji-Mayi – Mabaya	Mabaya, Kankelenge
	Luilu	Mbuji-Mayi – Mwene-Ditu	Katabaye, Luputa

b) Kananga

Province	Territoires	Axes	Sites d'intervention
Kasaï-Central Bassin de Kananga	Kazumba	Kananga – Kazumba	Kazumba
	Demba	Demba	Demba
	Dimbelenge	Kananga – Lac Mukamba	Kamembele

c) Kisangani

Province	Territoires	Axes	Sites d'intervention
Tshopo Bassin de Kisangani	Opala	Kisangani-Opala	Yaleko
			Lieke-Lesole (Peuples Autochtones)
	Banalia	Kisangani-Banalia	Bengamisa
		Kisangani-Banalia	Panga (Peuples Autochtones)
	Lubuya Bera	Hinterland de Kisangani	Masako et Kisangani

Spécifiquement et conformément aux composantes 1 et 2, le projet vise :

1) Composante 1 : Appui à la gestion durable des forêts :

- La réhabilitation des forêts dégradées ;
- La réalisation des plantations forestières ;
- L'encadrement de la filière bois énergie ;
- Le renforcement des capacités.

2) Composante 2 : Appui à l'agriculture durable et à la sécurisation foncière

- La promotion des pratiques agricoles durables ;
- La promotion des plans locaux d'utilisation des terres ;
- L'appui au mécanisme de sécurisation foncière ;
- Les mesures d'accompagnement des plans locaux de développement.

3. BÉNÉFICIAIRES DU PROJET

Les activités qui seront menées par le Consultant porteront sur les communautés riveraines des forêts ou celles pour lesquelles la forêt constitue l'habitat à l'instar des peuples autochtones, les populations des Territoires où sont localisés les sites d'intervention, les habitants de la Ville de Kisangani, les groupements d'intérêt économique, les associations et organisations de producteurs (CARG, CLD, etc) et les administrations provinciales, etc.

4. JUSTIFICATION DE LA MISSION

Les présents Termes de référence s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre des activités des Composantes 1 et 2 du PIREDD/MBKIS et concernent les services d'un Consultant (Organisations Sans But Lucratif « ASBL ») pour faire un état des lieux des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) et dispenser une formation sur les technologies post récolte et le marketing des PFNL.

En effet les PFNL peuvent être d'origine soit végétale, soit animale : des feuilles, des racines, des écorces, des fruits sauvages, des herbes, des épices, des condiments, des fibres, des lianes, des fleurs, de la résine d'arbre ou de l'huile pouvant servir comme combustible, les noix ou amandes, les champignons, les chenilles, le gibier, les escargots et autres insectes comestibles, etc., en provenance de la forêt. Les espèces forestières dans les provinces d'intervention du projet donnant des produits comestibles (feuilles, chenilles, termites, champion, escargot, ...) contribuent à l'amélioration des conditions de vie des populations en tant que source d'aliments mais également comme opportunités de création de revenus additionnels et d'emplois. Elles améliorent également la qualité nutritionnelle des rations par l'apport à des oligo-éléments essentiels et des vitamines. Outre, les aliments que procurent les espaces forestiers aux populations, ils restent de nos jours dans les 3 antennes, d'importantes sources de revenus. La plus importante contribution des terres forestières demeure le potentiel qu'elles représentent pour la production des produits forestiers non ligneux. Dans l'antenne de Kisangani, les feuilles de Gilbertiodendron dewevrei de la famille des Fabaceae est une espèce dont les feuilles sont utilisées dans la sauce et exportées à Kinshasa et en Europe.

La déforestation, l'application restrictive et insuffisante des lois et règlements qui régissent la protection de la forêt et de ses ressources mettent à mal les espèces forestières alimentaires locales en empêchant leur production optimale et entraînant ainsi leur dépérissement. Les besoins croissants en bonnes terres de culture, l'accroissement galopant de la démographie, la recherche de gain facile et surtout l'insuffisance de considération portée aux arbres forestiers alimentaires toujours vus comme source intarissable du fait de leur état naturel, amènent les producteurs agricoles, les exploitants forestiers et autres acteurs à négliger les produits forestiers non ligneux, précieuses ressources forestières dans les antennes du projet. Une des conséquences les plus préjudiciables de cette situation est la perte des éléments constitutifs de la biodiversité qui est loin de révéler tous les intérêts et avantages qu'on peut en tirer. Par conséquent, le projet donnera des appuis indispensables à la promotion des filières de cinq (05) espèces forestières alimentaires qui seront retenues après une évaluation de l'état des lieux. Cette promotion consiste à identifier les acteurs des filières de cinq (05) PFNL choisis au niveau de chaque antenne, à développer le marché de ces produits forestiers non ligneux pour une meilleure valorisation des forêts et des arbres hors forêts du système agraire.

5. OBJECTIFS DE LA MISSION

La mission a pour objectifs de :

- Faire un état des lieux sur les PFNL ; et
- Former les bénéficiaires en technologies post récolte et marketing des PFNL.



6. PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

6.1 État des lieux des PFNL

Le Consultant aura la responsabilité de faire un état des lieux des produits forestiers non ligneux dans la zone du projet, à l'issue duquel le projet donnera des appuis indispensables à la promotion des filières de cinq (05) espèces forestières alimentaires qui seront retenues et ayant des critères suivants :

- espèces forestières alimentaires locales donnant des produits ayant un débouché assuré sur les marchés intérieurs, sous régionaux, régionaux et même internationaux,
- espèces forestières fruitières d'une importance sociale et économique avérée, sur lesquelles s'exercent des pressions et menaces pouvant entraîner à terme leur disparition,
- espèces forestières alimentaires locales déjà retenues comme importantes à promouvoir et à valoriser par les institutions nationales de recherche forestière,
- espèces forestières alimentaires autrefois marginalisées et négligées qui, malgré leur poids reconnu dans l'alimentation des ruraux n'étaient pas suffisamment prises en compte dans les politiques et stratégies de lutte contre l'insécurité alimentaire,
- espèces forestières locales dont les quantités de produits ne transparaissaient pas clairement dans les statistiques annuelles des transactions commerciales du pays,
- espèces ligneuses alimentaires qui donnent des produits consommables dont la composition biochimique reste encore inconnue pour la grande majorité, ce qui est un frein à leur promotion et valorisation.

6.2 Formateur en technologies post récolte et marketing des PFNL

Le Consultant aura la responsabilité de former les bénéficiaires en technologie post récolte et en marketing de PFNL. La formation portera sur l'ensemble des opérations se déroulant en phase post-récolte, comprenant le nettoyage, le lavage, la sélection, le tri, la désinfection, le séchage, le conditionnement, le stockage des PFNL et la transformation.

6.2.1 Formation en technologie post récolte

La formation portera sur l'ensemble des opérations se déroulant en phase post-récolte, comprenant le nettoyage, le lavage, la sélection, le tri, la désinfection, le séchage, le conditionnement et le stockage des PFNL. Les paramètres tels que la température et l'humidité seront contrôlés.

6.2.2 Marketing des produits forestiers non ligneux

Le Consultant aura la responsabilité d'initier les bénéficiaires aux questions de marketing de PFNL. La formation portera sur de la relation client-vendeur et le circuit de de distribution ainsi que les Nouvelles Technologie de l'Information (NTIC). Le Consultant aura la responsabilité d'aborder également les sujets suivants :

- Vente directe (producteur-consommateur) ;



- Circuit de distribution à un niveau (producteur-détaillant-consommateur) ;
- Circuit de distribution à deux niveaux (producteur-grossiste-détaillant consommateur final) ;
- Circuit de distribution à trois niveaux (producteur-intermédiaire grossiste-détaillant) ;
- Utilisation des Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) (usage du téléphone portable et de l'internet pour la vente des PFNL).

7. DÉROULEMENT DE LA MISSION OU APPROCHE METHODOLOGIQUE.

La mission sera réalisée sous la supervision de l'Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt (UC-PIF), relayée au niveau local par les Coordinations Provinciales du PIREDD/MBKIS à Mbuji-Mayi, Kananga et Kisangani, et en étroite collaboration avec l'Agence Locale d'Exécution du PIREDD/MBKIS et du les services techniques provinciaux et territoriaux concernés, spécialement la Coordination Provinciale de l'Environnement et Développement Durable sur les aspects régaliens de l'État. En effet, la loi «*du 29 août 2002 portant code forestier en République Démocratique du Congo ne détermine pas les conditions à remplir par le récolteur de PFNL pour commercialiser le produit. Elle fixe simplement des interdictions en la matière et renvoie la définition des modalités de commercialisation à l'autorité compétente. De jure, la vente des produits prélevés dans la forêt (autre qu'une forêt de particulier) en RDC, y compris les PFNL n'est pas autorisée, à l'exception de ceux autorisés par l'administration compétente.*»). Au quotidien, le Consultant se référera à l'Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt (l'UC-PIF), en cas de besoin.

Le Consultant proposera une approche méthodologique appropriée pour la réalisation de la présente mission. Les différents outils et stratégies qui seront développés par le Consultant devront d'abord être soumis à l'approbation de l'UC-PIF avant leur utilisation.

8. RÉSULTATS ATTENDUS ET LIVRABLES

A l'issue de cette formation, les résultats suivants sont attendus :

- L'état de lieux sur les PFNL est réalisé ;
- Les technologies post-récolte sont maîtrisées par les participants ;
- Un rapport sur la formation est produit et un programme de la formation élaboré,
- La formation de 80 personnes, dont 25 dans le bassin de Mbuji-Mayi, 25 de Kananga et 30 de Kisangani.

9. LIEU ET DURÉE DE LA MISSION

La mission se réalisera dans les 3 bassins du PIREDD/MBKIS. La durée de mission est de 60 jours calendaire, soit 2 mois.

10. PROFIL DU CONSULTANT

Le Consultant doit répondre au profil ci-après :

- Être une ASBL/ONG ayant de l'expertise en matière de cartographie, d'étude environnementale, développement durable, gestion de ressources naturelles, agriculture, aspects socio-économique communautaire, structuration et organisation de communautés et développement communautaire ;
- Disposer des références satisfaisantes justifiant d'une expérience d'au moins 5 ans dans les domaines suivants :
 - Réalisation des études sur les ressources naturelles (faune ou flore) ;
 - Réalisation des études sur les chaînes de valeurs de ressources naturelles ;
 - Réalisation des travaux sur le marketing des ressources naturelles ;
 - Cartographie, Système d'Information Géographique (SIG).
- Bonne connaissance et expérience avérée des zones d'intervention du projet ;
- Expérience avérée dans la zone du projet et dans quelques pays de l'Afrique Centrale.

L'équipe du Consultant doit comporter le personnel clés suivants :

1) Un Coordonnateur (Chef de Mission) avec les qualifications suivantes :

- Avoir au moins un diplôme de Licence (ou Ao), en Gestion des Ressources Naturelles, Biologie, Aménagement du territoire, Géographie, Environnement, Foresterie, Agronomie ou équivalent ;
- Avoir une expérience générale d'au moins 10 ans dans le domaine (i) de la gestion durable des forêts et des ressources naturelles, (ii) la conservation et (iii) la REDD+, dont au moins 5 ans dans les activités similaires ;
- Avoir une expérience démontrée de 3 ans minimum dans la gestion d'équipe multidisciplinaire dans un contexte de pays en développement ;
- Justifier des expériences en matière d'élaboration des plans et protocoles de réalisation dans le cadre des PFNL ;
- Avoir une bonne capacité en matière de rédaction de rapports ;
- Avoir une très bonne connaissance et expérience avérée dans la zone du Projet ;
- Avoir la maîtrise en informatique Word, Excel, PowerPoint et Internet ;
- Avoir une intégrité morale et professionnelle éprouvée.

2) Un Agroéconomiste avec les qualifications suivantes :

- Avoir au moins un diplôme de Licence (ou A0) en économie agricole ;
- Avoir une expérience générale d'au moins 7 ans, dont au moins 3 ans dans les études à caractère agro économique ;
- Avoir une bonne capacité en matière de rédaction de rapports ;
- Avoir la maîtrise en informatique Word, Excel, PowerPoint et Internet ;
- Avoir une connaissance des outils MDC (Mobile Data Collection) ;
- Avoir une intégrité morale et professionnelle éprouvée.



3) Un Agronome opérateur SIG avec les qualifications suivantes :

- Avoir au moins un diplôme de Licence en sciences (Agronomie, Agroécologie, Agroéconomie ou équivalent) ;
- Avoir une expérience générale d'au moins 5 ans, dont au moins 3 ans dans la conception et mise en œuvre des systèmes agricoles ;
- Avoir un minimum de 3 ans d'expérience dans (i) la gestion des ressources naturelles, (ii) la conservation, (iii) la REDD+ ;
- Avoir des bonnes capacités en matière de gestion de données et rapportage de terrain ;
- Avoir une connaissance des méthodes participatives/d'animation ;
- Avoir la maîtrise en informatique Word, Excel, PowerPoint et Internet ;
- Avoir une bonne connaissance en SIG et télédétection ;
- Avoir une bonne capacité en matière de rédaction de rapports.
- Avoir une connaissance des outils MDC (Mobile Data Collection) ;
- Avoir une intégrité morale et professionnelle éprouvée ;

4) Un Sociologue avec les qualifications suivantes :

- Avoir au moins un diplôme de Licence ou équivalent en science sociale (Économie, sociologie, agroéconomie, anthropologie, environnement ou autres disciplines connexes) ;
- Avoir une expérience avérée d'au moins 3 ans dans la mobilisation communautaire et la conduite des travaux avec les communautés locales ;
- Avoir une connaissance des méthodes participatives ;
- Avoir la maîtrise en informatique Word, Excel, PowerPoint et Internet ;
- Avoir une intégrité morale et professionnelle éprouvée.

9

✓